

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 246/03

ÉFAI – 030540 – AMR 23/055/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

MENACES DE MORT / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

COLOMBIE

Mauricio Alvarez (h)

Víctor Jaimes (h)

Juvencio Serpa (h)

Elkin Menco (h)

tous quatre responsables de l'Unión Sindical Obrera (USO, Union syndicale ouvrière), le syndicat colombien des travailleurs de l'industrie pétrolière, à Barrancabermeja

les autres membres de l'USO

Londres, le 19 août 2003

Mauricio Alvarez, Víctor Jaimes, Juvencio Serpa et Elkin Menco, tous quatre responsables de l'Unión Sindical Obrera (USO, Union syndicale ouvrière), le syndicat colombien des travailleurs de l'industrie pétrolière, dans la ville de Barrancabermeja (département du Norte de Santander), ont reçu des menaces de mort. Amnesty International est extrêmement préoccupée par leur sécurité et par celle des autres membres de l'USO.

Le 15 août, *Muerte a Dirigentes de la USO* (MDU, Mort aux dirigeants de l'USO), une organisation que l'on pense être un groupe paramilitaire, a envoyé des menaces de mort à la section de Barrancabermeja de l'USO. Le message écrit était le suivant : « *MDU est lancée. Le groupe armé MDU, sûr de la décision qu'il a prise après avoir étudié en détail les fils de putes de l'USO, a donné l'ordre de tuer les premiers de ceux-ci, qui seront exécutés par notre organisation MDU, chargée d'en finir avec les fils de putes de l'USO. Voici les noms des premiers martyrs que nous abattons : Mauricio Alvarez, Víctor Jaimes, Juvencio Serpa et Elkin Menco. 14 août 2003.* »

En mai 2003, la section de Cartagena de l'USO a reçu par courrier électronique des menaces de mort émanant des *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie). Ce groupe paramilitaire soutenu par l'armée déclarait « *objectifs militaires* » les membres de l'USO (voir l'AU 136/03, AMR 23/037/2003 du 15 mai 2003). Le 14 juillet 2003, un ancien responsable de l'USO, Marco Tulio Díaz Fernández, aurait été abattu par des hommes non identifiés alors qu'il sortait de chez sa famille, à Cúcuta, dans le département du Norte de Santander.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les syndicalistes de l'Unión Sindical Obrera (USO, Union syndicale ouvrière) ont été menacés à maintes reprises et certains ont été victimes d'exécution extrajudiciaire et de « disparition ». Ces agissements étaient imputables à des paramilitaires bénéficiant du soutien de l'armée. En outre, les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires accusent souvent des syndicalistes d'être des sympathisants ou des collaborateurs de la guérilla. De leur côté, les mouvements de guérilla ont menacé et tué des personnes qu'ils soupçonnaient de collaborer avec leurs ennemis.

La *Central Unitaria de Trabajadores de Colombia* (CUT, Centrale unitaire des travailleurs de Colombie) estime qu'au cours de l'année 2002, au moins 172 membres d'organisations syndicales ont été victimes d'exécution extrajudiciaire dans le pays. Cent soixante quatre ont reçu des menaces de mort, 26 ont été enlevés, 17 ont été victimes de tentative d'enlèvement, sept ont été contraints de quitter leur foyer, 132 ont été appréhendés de manière arbitraire et environ 80 ont cherché à s'exiler. Selon la CUT, les violations dont ces personnes ont fait l'objet sont une conséquence directe de leurs activités syndicales. Plus de 35 syndicalistes ont été tués en Colombie depuis le début de l'année 2003.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– déclarez-vous préoccupé par la sécurité des membres de l'*Unión Sindical Obrera* (USO, Union syndicale ouvrière) de la ville de Barrancabermerja et de tout le pays, depuis que, selon les informations reçues, des paramilitaires ont formulé des menaces de mort contre ce syndicat ;

– demandez aux autorités colombiennes quelles mesures elles comptent prendre pour assurer la protection des personnes menacées, en concertation avec celles-ci ;

– appelez les autorités à mener une enquête impartiale et exhaustive sur les dernières menaces reçues, qui émaneraient de *Muerte a Dirigentes de la USO* (MDU, Mort aux dirigeants de l'USO), à rendre publiques les conclusions de ces investigations et à déférer les responsables présumés à la justice ;

– demandez qu'une enquête soit également conduite sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires opérant en Colombie ;

– engagez les autorités à prendre immédiatement des mesures pour démanteler ces groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement colombien et aux recommandations formulées par les Nations unies et par d'autres organisations intergouvernementales.

APPELS À :

Remarque : il n'existe pas actuellement de service de télégrammes en Colombie

Président de la République :

Señor Presidente Álvaro Uribe Vélez

Presidente de la República

Palacio de Nariño

Carrera 8 No. 7-26

Santafé de Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 342 0592 / 337 5890

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente Uribe,* /

Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur et de la Justice :

Sr. Fernando Londoño Hoyos

Ministro del Interior y de Justicia

Ministerio del Interior

Palacio Echeverry

Carrera 8a, No. 8-09, piso 2o.

Santafé de Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 566 4573

Formule d'appel : *Sr. Ministro,* / Monsieur le Ministre,

Fiscal General de la Nación [qui chapeaute le système judiciaire] :

Dr. Luis Camilo Osorio

Fiscal General de la Nación

Fiscalía General de la Nación

Diagonal 22B 52-01

Santafé de Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 570 2022 / 2017 (Si quelqu'un vous répond, demandez : « *Me da tono de fax, por favor por Dr Osorio* », pour obtenir la ligne de fax.)

Formule d'appel : *Estimado Dr. Osorio,* / Monsieur,

COPIES À :

Collectif d'avocats « José Alvear Restrepo » [organisation de défense des droits humains] :

Corporación Colectivo de Abogados "José Alvear Restrepo"

AA 33035

Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 30 SEPTEMBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*